



François VILLEROY de GALHAU, nouveau Gouverneur de la Banque de France

La nomination de François Villeroy de Galhau au poste de Gouverneur de la Banque de France a été validée par la commission des Finances de l'Assemblée nationale (à 79 %) et celle du Sénat (à 78 %). Lors de ses auditions, François Villeroy de Galhau a notamment présenté sa vision des missions de la Banque de France, reposant sur trois piliers : « la stratégie monétaire, le service économique pour la collectivité nationale et la stabilité financière pour une meilleure prévention des crises ». Concernant la stratégie monétaire, il a indiqué : « je crois que la politique monétaire active menée aujourd'hui avec Mario Draghi est la bonne pour tendre vers une inflation proche de 2 % ». « Cette politique monétaire est nécessaire aussi pour soutenir la croissance, même si elle ne peut y suffire », a-t-il ajouté. Concernant le service économique pour la collectivité nationale, il a souligné que la Banque de France « doit d'abord apporter, notamment aux élus, le meilleur diagnostic possible sur la conjoncture, la situation des entreprises, les financements en soutien du développement ». Concernant la stabilité financière, il a souligné que celle-ci « a son volet individuel pour garantir la sécurité de l'épargne », mais qu'elle « exige aussi un volet collectif : le renforcement de la réglementation financière et la surveillance des risques d'enchaînement dits macro-prudentiels ».

Lien vers le compte-rendu de l'audition de François VILLEROY de GALHAU à l'Assemblée Nationale :

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-cfiab/14-15/c1415107.pdf>

Lien vers le compte-rendu de l'audition de François VILLEROY de GALHAU au Sénat :

<http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20150928/fin.html#toc7>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 22 octobre 2015, a décidé de laisser inchangés ses taux d'intérêt directeurs. En ce qui concerne les mesures de politique monétaire non conventionnelles, les achats d'actifs se poursuivent sans difficultés et ont toujours une incidence favorable sur le coût et la disponibilité du crédit pour les entreprises et les ménages. Par ailleurs, le Conseil a suivi attentivement les informations disponibles depuis sa réunion de début septembre : « Alors que la demande intérieure dans la zone euro demeure soutenue, les préoccupations concernant les perspectives de croissance sur les marchés émergents et les répercussions éventuelles, pour l'économie, des évolutions observées sur les marchés financiers et des matières premières continuent d'indiquer des risques à la baisse pour les perspectives de croissance et d'inflation. En particulier, la vigueur et la persistance des facteurs qui ralentissent actuellement le retour de l'inflation à des niveaux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme requièrent une analyse approfondie. Dans ce contexte, le degré de l'orientation accommodante de la politique monétaire devra faire l'objet d'un réexamen lors de notre réunion de politique monétaire qui aura lieu en décembre, lorsque les nouvelles projections macroéconomiques des services de l'Eurosystème seront disponibles. Le Conseil des gouverneurs est disposé à agir et est en mesure de le faire en utilisant, le cas échéant, tous les instruments à sa disposition dans le cadre de son mandat afin de maintenir une orientation accommodante appropriée. En particulier, il rappelle que le programme d'achats d'actifs est suffisamment souple, sa dimension, sa composition et sa durée pouvant être modifiées. Dans le même temps, nous continuerons à mettre pleinement en œuvre les achats mensuels d'actifs à hauteur de 60 milliards d'euros. Ces achats devraient être effectués jusque fin septembre 2016, ou au-delà si nécessaire, et en tout cas jusqu'à ce que nous observions un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à notre objectif de taux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. »

OCDE

Rapport de l'OCDE : Réformer les règles fiscales internationales pour endiguer l'évasion fiscale des entreprises multinationales

« La mondialisation a ouvert aux entreprises multinationales des possibilités de réduire considérablement leur charge fiscale, en recourant à des dispositifs permettant soit de faire disparaître des bénéfices, soit de les transférer artificiellement vers des zones à fiscalité faible ou nulle. C'est ce phénomène que désigne l'expression « érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (BEPS) ». [...] Les pertes de recettes imputables au phénomène de BEPS sont estimées entre 100 et 240 milliards de dollars US par an, soit entre 4 % et 10 % des recettes de l'impôt sur le bénéfice des sociétés à l'échelle mondiale. » Ce rapport, qui préconise la réalisation de 15 actions pour endiguer le phénomène, sera examiné par les chefs d'état lors du sommet des ministres des finances du G20. <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/beeps-rapports-finaux-2015.htm>

Publications au Journal Officiel

LOI n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer (1) : <http://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/10/14/OMEX1505701L/jo>

Décret n° 2015-1292 du 15 octobre 2015 relatif au taux du crédit d'impôt recherche en faveur des entreprises exposant des dépenses de recherche et d'innovation dans les départements d'outre-mer :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031327432&dateTexte=&categorieLien=id>

LOI n° 2015-1236 du 7 octobre 2015 autorisant la ratification de l'accord entre la République française et l'Union européenne visant à l'application, en ce qui concerne la collectivité de Saint-Barthélemy, de la législation de l'Union sur la fiscalité de l'épargne et la coopération administrative dans le domaine de la fiscalité (1) : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031278879&dateTexte=&categorieLien=id>

ACTUALITÉ DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

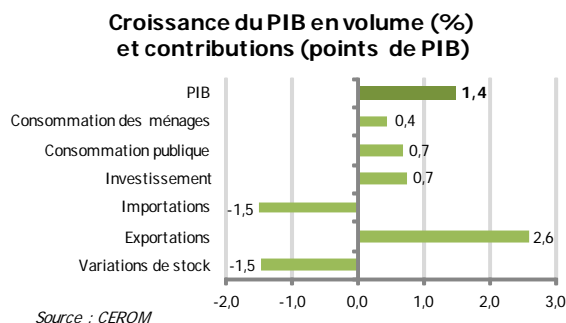
Comptes économiques rapides de la Martinique 2014 : une croissance positive

Les comptes économiques rapides de la Martinique sont estimés chaque année dans le cadre du partenariat CEROM qui réunit l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD. Après un repli de 0,9 % en 2013, le PIB martiniquais enregistre en 2014 une augmentation de 1,4 % en volume (+2,1 % en valeur), tirée essentiellement par le commerce extérieur et dans une moindre mesure par la consommation et l'investissement.

Dans le détail, l'augmentation exceptionnelle en volume de 27,1 % des exportations contribuent significativement à la croissance du PIB. Le redémarrage de l'activité de la Société Anonyme de Raffinage des Antilles (SARA) – après l'arrêt technique usuel de « régénération » en 2013 – entraînant une hausse la production et l'exportation de produits pétroliers raffinés (PPR), y a largement participé. Toutefois, les exportations hors PPR ont également évolué positivement, notamment dans la filière de la banane (190 000 tonnes exportées).

Dans un contexte d'inflation modérée (+0,7 %), la consommation des ménages s'est elle aussi redressée en 2014 (+0,6 % en volume). L'investissement, privé en particulier, progresse par ailleurs de 4,5 % en volume. De fait, l'orientation favorable de la demande intérieure se traduit ainsi par une hausse des importations, des produits de consommation non alimentaires d'une part et des biens d'équipement d'autre part.

La publication est disponible sur le [site du CEROM](#).



Encours de crédits : orientation positive au deuxième trimestre 2015

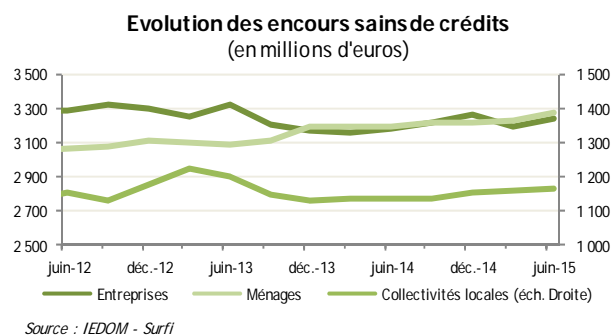
Au premier semestre 2015, l'encours sain des crédits s'élève à 8,2 milliards d'euros, en légère hausse de 0,3 % par rapport au semestre précédent. Cette progression est essentiellement liée à un deuxième trimestre plus favorable que le premier (+1,0 % au T2 contre -0,3 % au T1), tant pour les entreprises (+1,2 % contre -2,1 %) que pour les ménages (+1,5 % contre +0,3 %). Pour les collectivités locales, la hausse est similaire sur les deux trimestres (+0,6 %).

De façon plus détaillée, les crédits d'exploitation aux entreprises comme les crédits d'investissement se redressent au deuxième trimestre (+2,9 % et +2,6 % respectivement) après avoir reculé précédemment, alors que la contraction des crédits immobiliers s'accélère (-1,8 %).

Les crédits à la consommation des ménages évoluent également positivement (+1,5 %) pour le cinquième trimestre consécutif. De plus, à fin juin, l'encours sain des crédits à l'habitat atteignait 2,4 milliards d'euros, le plus haut niveau enregistré depuis 1998.

Le taux de créances douteuses (6,8 %), en baisse de 0,1 point par rapport au premier trimestre, demeure à un niveau élevé depuis deux ans.

La publication [Evolutions monétaires](#) est disponible sur le site de l'agence IEDOM de Fort-de-France.



Observatoire des tarifs bancaires : publication du rapport d'activité 2014-2015

Le rapport d'activité 2014-2015 de l'Observatoire des tarifs bancaires pour l'outre-mer a récemment été mis en ligne sur le site de l'[IEDOM](#). Cette année d'observation (avril 2014 à avril 2015) est caractérisée par une orientation à la baisse de la majorité des tarifs bancaires dans toutes les géographies de la zone IEDOM. Pour la plupart des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs demeurent par ailleurs moins élevés en moyenne dans les DOM qu'en métropole. En Martinique, parmi les 33 services retenus pour l'analyse du rapport, 14 affichent une tarification moyenne en baisse entre avril 2014 et avril 2015, notamment sur les frais de tenue de compte (-9,4 %) comme le préconisait le rapport Constans de juillet 2014, favorable à la convergence des tarifs en outre-mer et en métropole.

BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Signature du plan État-Martinique 2015 - 2020

Le 15 octobre 2015, le Premier Ministre, Manuel Valls, la Présidente du Conseil Général de la Martinique, Josette Manin, et le Président du Conseil Régional, Serge Letchimy, ont signé, à l'hôtel Matignon, le Contrat de Plan État-Région-Département (CPERD). Par ce document, l'État, la Région et le Département s'engagent jusqu'en 2020 sur la programmation et le financement de projets stratégiques pour la Martinique. Ce plan représente un levier d'investissement de 479 millions d'euros, dont 223 millions mobilisés par l'Etat. Il sera, entre autres, dédié à la mise aux normes parasismiques des établissements scolaires et à leur protection contre les risques d'inondation, à la modernisation du port de commerce de Fort-de-France, ou encore à la mise en place du projet Cyclotron d'imagerie médicale. Il s'agit du dernier protocole signé par les deux collectivités locales avant leur fusion dans le cadre le Collectivité Territoriale Unique de Martinique au 1^{er} janvier 2016.

Visite de la Ministre de l'Outre-mer

George Pau-Langevin, Ministre de l'Outre-mer, était en déplacement en Martinique les 21 et 22 octobre 2015. La visite ministérielle a débuté par la pose symbolique de la première pierre d'un chantier de 70 logements sociaux à Fort-de-France – un projet soutenu financièrement par l'Etat à hauteur de 43 %. La Ministre est ensuite allée à la rencontre des personnes qui travaillent au ramassage des algues sargasses sur des sites régulièrement touchés. Elle a annoncé son entretien, prochainement, avec la Fédération des Sociétés d'Assurances, pour discuter de la mise en place éventuelle de clauses d'assurance liées aux dommages potentiellement causés par les algues. Mme Pau-Langevin a ensuite pu échanger avec un représentant de la Fédération des Très Petites Entreprises (FTPE) sur les charges qui pèsent sur les entreprises et les freins à l'embauche. Elle a ainsi eu l'occasion de faire la promotion du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Enfin, la Ministre a conclu sa visite avec l'installation du comité de suivi du Plan Jeunesses Outre-mer lancé en septembre 2015.

ACTUALITÉS RÉGIONALES

Exportations : Haïti retrouve la banane

Un demi-siècle après ses dernières expéditions de bananes, Haïti compte de nouveau parmi les exportateurs de bananes grâce à la compagnie Agritrans, située dans la première zone franche agricole du pays. Le 8 septembre dernier, Agritrans s'est ainsi lancée sur le marché européen avec une première cargaison de 100 tonnes de bananes à destination de l'Allemagne. Selon l'accord signé entre la compagnie haïtienne et la société allemande destinataire, Port International GMBH, les expéditions vers l'Europe devraient atteindre 160 000 tonnes par an à l'horizon 2017. A titre de comparaison, en 2014, le total des bananes exportées par la Martinique représentait 190 000 tonnes.

Haïti est donc un concurrent de plus parmi les producteurs de bananes des pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique), qui bénéficient d'un régime d'exemption de droits de douane vers l'Union Européenne. Toutefois, les exportations de bananes martiniquaises restent bien orientées à l'heure actuelle. Au deuxième trimestre 2015, ces dernières ont augmenté de 26,5 % par rapport au précédent trimestre et de 12,4 % en glissement annuel. Elles ne semblent, d'ailleurs, pas menacées par la concurrence haïtienne. Jugée de qualité « premium » selon les normes européennes et produite de façon biologique, la banane d'Haïti ne cible pas les mêmes marchés que la production antillaise, elle-même mise en avant auprès des consommateurs métropolitains par un bandeau adhésif tricolore. Loin d'entrer en concurrence, l'UGPBAN, l'Union des Groupements de Producteurs de Bananes de Guadeloupe et Martinique a d'ailleurs apporté son soutien technique à Agritrans dans la mise en œuvre de ce projet (assistance mise en place par ratification d'un protocole d'accord le 12 mai 2015, à l'occasion de la visite de François Hollande en Haïti).

PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS DE RÉFÉRENCE			Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Prix (source : INSEE)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	- août 2015	131,9	+0,1 %	+0,3 %
Chômage (source : DIECCTE)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A)	- août 2015	45 727	+1,9 %	-0,8 %
Allocations chômage (source : Pôle emploi)	Nombre d'allocataires de Pôle emploi	- juillet 2015	22 521	+0,3 %	+2,0 %
RSA (source : CAF)	Nombre de bénéficiaires payés <i>Données non consolidées</i>	- juin 2015	42 075	-2,7 %	-1,1 %
Commerce extérieur (source : Douanes)	Importations (millions d'euros)	- août 2015	229,3	+7,6 %	-2,2 %
	Hors produits pétroliers		164,6	-12,3 %	+10,6%
	Exportations (millions d'euros)	- août 2015	41,4	+0,3%	-5,4 %
	Hors produits pétroliers		14,6	-18,6 %	-7,8 %
	Taux de couverture mensuel	- août 2015	18,0 %		-0,6 pt
	Hors produits pétroliers		8,8%		-1,8pt
Grande distribution (source : DIECCTE)	Chiffre d'affaires des hypermarchés	- août 2015	50,9	+5,5 %	-2,1 %
	(millions d'euros)	- cumul annuel	374,2		-0,2 %
Indicateurs de vulnérabilité (source : IEDOM)	Personnes physiques en interdiction bancaire	- juillet 2015	15 336	-0,3 %	-7,4 %
	Personnes morales en interdiction bancaire	- juillet 2015	2 413	0,0 %	-3,6 %

INDICATEURS SECTORIELS			Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (source : SAMAC)	Nombre de passagers (hors transit)	- septembre 2015	84 575	-51,6 %	+1,0 %
		- cumul annuel	1 251 539		-1,1 %
Trafic maritime (source : DD PAF)	Nombre de croisiéristes	- septembre 2015	0	nd	nd
		- cumul annuel	192 919		+40,1 %
Construction (source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)	- septembre 2015	14 851	+5,8 %	-13,6 %
		- cumul annuel	136 265		-1,7 %
Immatriculations (source : AAA)	Véhicules particuliers neufs (VPN)	- septembre 2015	987	+39,0 %	-4,4%
	Véhicules utilitaires neufs (VUN)	- septembre 2015	169	+24,3 %	+14,2%
	Cumul annuel (VPN et VUN, hors bus, porteurs et tracteurs)		9 191		+8,6 %

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,20%	10/09/2014

Taux d'intérêt légal 2ème semestre 2015 - JORF du 24/06/2015

Créances de personnes physiques (Hors besoins professionnels) :		Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/15)				
	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*	
Autres cas :	4,29%	0,75%	0,75%	1,25%	2,00%	0,50%
	0,99%					* hors prime d'Etat

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA				Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR			
Juin	Juillet	Août	Septembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
-0,0600%	-0,1020%	-0,1100%	-0,1220%	-0,1130%	-0,0400%	0,0290%	0,1420%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

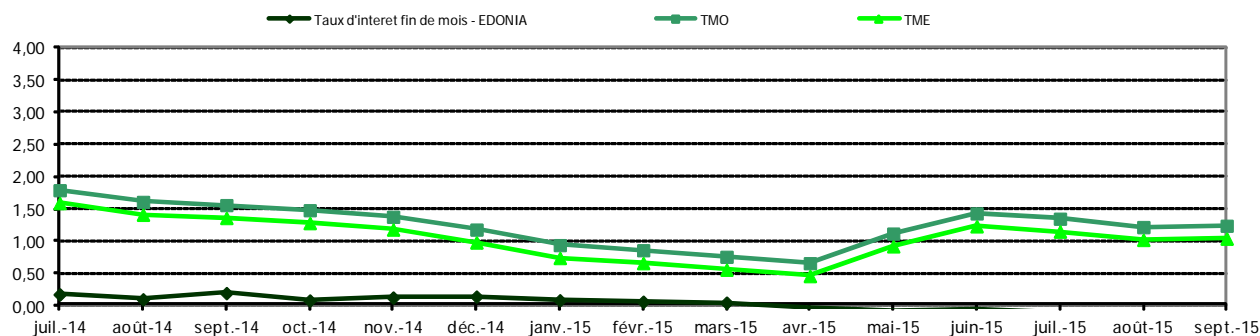
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Juin	Juillet	Août	Septembre	Juin	Juillet	Août	Septembre
1,23%	1,15%	1,02%	1,04%	1,43%	1,35%	1,22%	1,24%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} octobre 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	3,92%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,36%
Prêts à taux variable	3,63%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,81%
Prêts-relais	4,19%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,36%
Autres prêts		Découverts en compte	13,36%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	19,97%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,51%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,45%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	7,84%	Découverts en compte	13,36%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

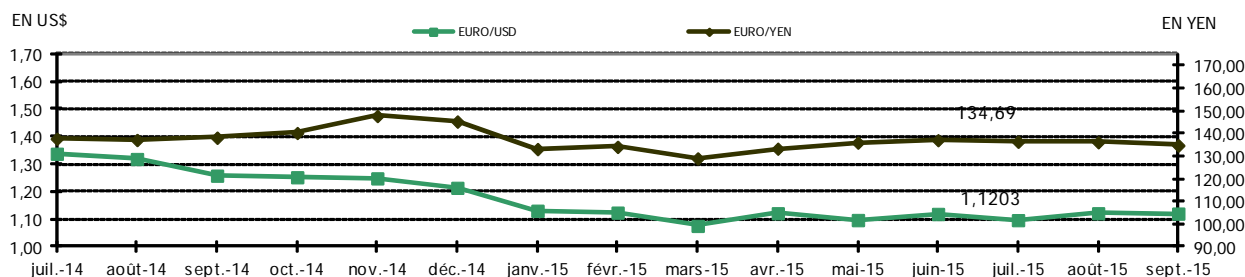
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,1203	EURO/ZAR (Afrique du sud)	15,4984	EURO/SRD (Surinam)	3,6884
EURO/JPY (Japon)	134,6900	EURO/BWP (Botswana)	11,7962	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,0007
EURO/CAD (Canada)	1,5034	EURO/SCR (Seychelles)	14,5869	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,5817
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7385	EURO/MUR (Maurice)	39,5891	EURO/BBD (La Barbade)	2,2355
EURO/SGD (Singapour)	1,5921	EURO/BRL (Brésil)	4,4808	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,0855
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,6824	EURO/VEF (Vénézuéla)	7,0327	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3593,2944	EURO/XCD (Dominique)	3,0178	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : Hervé GONSARD - Responsable de la rédaction : V.-R. MUGENT

Editeur et Imprimeur : IEDOM -1, bd Général de Gaulle - CS 50512 - 97206 Fort-de-France Cedex

Achevé d'imprimer le 26 octobre 2015 - Dépôt légal : octobre 2015 - ISSN 1240-3822